Tourisme et emploi : accroître le potentiel, recommandations du Groupe de Haut Niveau

1999/2115(COS) - 26/01/2000

Le programme-cadre pluriannuel sur le tourisme se trouve dans l'impasse au Conseil ce qui n'a pas manqué de susciter l'ire de la commission parlementaire, qui a adopté le rapport de M. Guido VICECONTE (PPE/DE, I) sur les conclusions et recommandations du groupe à haut niveau sur le tourisme et l'emploi. La commission a regretté que les atermoiements et l'indécision de l'Union européenne ait empêché la définition d'une politique communautaire à part entière consacrée au tourisme en tant que secteur porteur d'emplois nouveaux. Une telle politique avait besoin non seulement d'une coordination plus efficace, mais également d'un meilleur ciblage de l'assistance communautaire à l'industrie touristique. Le programme pluriannuel sur le tourisme a été bloqué pendant près de deux ans au Conseil. En outre, l'absence de base juridique a empêché l'octroi d'une enveloppe budgétaire qui permette de couvrir les dépenses nécessaires pour coordonner les actions communautaires existantes en rapport avec d'autres politiques. Si la Commission européenne n'est pas responsable de l'impasse créée au Conseil, en revanche elle devrait au moins veiller à ce que la coordination interne soit plus efficace. Le rapporteur s'est réjoui à la perspective voir naître à la Commission un service qui serait chargé des missions d'information, de coopération et de partenariat. Il est par ailleurs essentiel qu'une liste de critères soit établie, critères qui s'appliqueraient à l'aide comme aux diverses mesures prises par la Communauté dans le domaine du tourisme. Cette liste devrait refléter la nature spécifique (en l'occurrence supra-nationale) de l'aide communautaire au tourisme, en conformité totale avec le principe de subsidiarité. L'objectif de la création d'emplois devrait primer, couplé à la problématique de la main-d'oeuvre et des opérateurs du secteur touristique. Il est également urgent d'adopter un système statistique concernant le tourisme. Celui-ci pourrait fournir à la Communauté, aux institutions nationales et régionales, aux entrepreneurs , des informations fiables concernant le tourisme, les développements économiques et sociaux qui y sont liés, les tendances en matière d'emploi et le potentiel en matière de création d'emplois. Enfin, il convient d'accorder une attention toute particulière à la formation, à des mesures fiscales positives en faveur des petites et moyennes entreprises (sous forme d'allègement des charges pesant sur la main-d'oeuvre) et au développement de ce secteur dans les pays du bassin méditerranéen.